

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 2 JUIN 2025****OBJET DE LA DELIBERATION : REDUCTION DU PATRIMOINE GERE PAR LE SMIF (Parcelle BD 1524 au lieu-dit « survaure nord » à MONTBRISON)**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 19 sur lesquels il y avait 12 membres et 4 membres représentés par pouvoir accordé, soit 16 membres votants à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	11-	M. SANIAL Jean
2-	Mme BROSSE Chantal	12-	M. VERNET Gérard
3-	M. CHAZAL Jacques	13-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	14-	
5-	M. DALBEGUE Gérard	15-	
6-	M. FAYARD Stéphanie	16-	
7-	M. FRECON Laurent	17-	
8-	M. FRECON Sébastien	18-	
9-	M. OGIER Yvan	19-	
10-	M. REBOUX Georges		

Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - Mme DARFEUILLE Marianne – M. REVEILLE Yves

Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. COUCHAUD Patrice
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. PALIARD Rambert donne pouvoir à M. SANIAL Jean

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Monsieur le Président informe les membres du Comité que la parcelle cadastrée n° 1524 section BD sur la Commune de MONTBRISON pour une surface de 41 m² n'a plus d'utilité pour le SMIF.

En effet, cette parcelle est issue de la division de la BD 131 rigole désaffectée et aliénée en 1988, en BD 1523 et BD 1524. La parcelle BD 1524 a été conservée au titre de réserve foncière en son temps. Ce jour, ce délaissé n'a plus d'utilité en terme d'enjeux hydrauliques pour le SMIF (voir plan joint en annexe).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20250602-C08-20250602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La parcelle BD 1523 de 8 m² propriété du Département de la Loire, longeant le Canal du Forez, est conservée au titre de la gestion en service par le SMIF.

Par conséquent, Mr le Président propose de sortir la parcelle concernée de la gestion du SMIF (voir plan joint), soit :

Commune	Section	N°	Lieu-dit	Surface concernée
MONTBRISON	BD	1524	Survaure Nord	41 m ²

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- adopte les propositions de Monsieur le Président,
- autorise Monsieur le Président pour les signer ainsi toutes les pièces se rapportant à cette décision,

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 2 juin 2025

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire,
Georges REBOUX



P.J. : - plan parcellaire